COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS:

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, BRANDY Claude, BUISSON Bernadette, CHABAUD Mireille, CHAULET Christel, CHAZELAS Laurence, COINDEAU Lucien, COUTET Claudine, DELORD Mylène, DESROCHES Bernadette, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, GANDOIS Philippe GRANET Thierry, GUILLOUMY Roger, JEBAÏ Hassan, MALAGNOUX Bruno, NEBOUT LACOURARIE Martine, RATIER Joël, ROY Didier, SOULIMAN COURIVAUD Aude, TRICARD Stéphanie

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS:

DUMASDELAGE Marie José, adjointe au Maire, excusée représentée par C COUTET, adjointe au Maire FLORENTIN Elisabeth, conseillère municipale, excusée représentée par A SOULIMAN COURIVAUD, conseillère municipale

LAURENCIER Noël, conseiller municipal, excusé représenté par P ALLARD, Maire PFRIMMER-PICHON Joëlle, conseillère municipale, excusée représentée par B BEAUBREUIL, adjoint au Maire

EXCUSÉS

ARNAUD Sylvie, conseillère municipale REVELON Angeline, conseillère municipale WACHEUX Christophe, conseiller municipal

L'assemblée désigne ensuite Patrick Durand, conseiller municipal, nour assurer les fonction

L'assemblée désigne ensuite Patrick Durand, conseiller municipal, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le déclassement de la partie de voie communale n° 20 du Pont Notre Dame à Grandmont en vue de sa cession ultérieure à la Communauté de Communes Vienne-Glane.
 - AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.
- APPROUVE la cession à la Communauté de Communes Vienne-Glane des parcelles parcelle AM n° 32DPd, parcelle AM n°32Dpe, suite au déclassement de la partie de voie communale n° 20 du Pont Notre Dame à Grandmont, au prix symbolique de 1 euro.
 - AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.
- AUTORISE le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Limoges dans le cadre du contentieux au lieudit "La Bretagne" ouvert par Madame Anne-Marie NADAUD.
 - AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de ce contentieux.
- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'ASSJ Cyclo Ufolep d'un montant de 1 000 euros.

- ACCORDE à l'association UNA, aide à personne, région Saint-Junien, une garantie pour le remboursement de ces emprunts à hauteur de 50 % de leurs montants, soit 100 000 euros.

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 45.